

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE  
DU 18 MAI 2022**

Séance extraordinaire du conseil tenue le mercredi 18 mai 2022 à 16h00 et à laquelle étaient présents le préfet, Jonathan V. Bolduc, et les conseillers de comté suivants :

M. Jeannot Roy <i>maire de Saint-Joseph-des-Érables</i>	M. Mario Groleau <i>maire de Tring-Jonction</i>
M. Sylvain Coutier <i>maire de Saint-Jules</i>	M. René Leduc <i>maire de Saint-Séverin</i>
M. Jean-Roch Veilleux <i>maire de Saint-Alfred</i>	M. Patrice Mathieu <i>maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne</i>
M. Serge Vachon <i>maire de Saint-Joseph-de-Beauce</i>	M. Harold Gilbert <i>maire suppléant de Saint-Frédéric</i>

**Étaient également présents à cette session et agissant comme secrétaire d'assemblée :**

M. Jacques Bussièrès, directeur général et greffier-trésorier  
Mme Marcelle Paradis, directrice générale adjointe

**Était absent :**

M. François Veilleux, maire de Beauceville

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum est constaté, conformément à l'article 200 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la séance est ouverte à 16h00.

7324-22

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résultat d'appel d'offres - GMR
4. Projet d'aménagements des bureaux et du stationnement de la MRC
5. Questions du public portant sur la réunion
6. Levée de la séance

7325-22

**3. RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES - GMR**

**CONSIDÉRANT QUE** le 16 mars 2022, la MRC a lancé un appel d'offres public ( # MRC-RC 22-03 / 1582982) pour un contrat de collecte, de transport et de traitement des déchets, des encombrants, des matières recyclables et des matières organiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu une seule soumission conforme en réponse à cet appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu par la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 938.3 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'est entendue avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations du contrat;

**CONSIDÉRANT** le projet de contrat convenu à cet effet avec le soumissionnaire et soumis au Conseil de la MRC;



**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jean-Roch Veilleux et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche octroie le contrat convenu à prix moindre pour la collecte, le transport et le traitement des déchets, des encombrants, des matières recyclables et des matières à Services Sanitaires Denis Fortier, et ce, pour le prix de 2 921 017,87\$ taxes incluses.

QUE le préfet, M. Jonathan V. Bolduc, et le directeur général, M. Jacques Bussièrès, soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC le contrat convenu, dans la mesure où ce contrat est conforme avec le projet de contrat soumis au Conseil de la MRC préalablement à l'adoption de la présente résolution.

**7326-22 4. PROJET D'AMÉNAGEMENTS DES BUREAUX ET DU STATIONNEMENT DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** Atelier D a préparé des esquisses pour l'aménagement des bureaux de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a demandé une offre de service professionnelle d'ingénierie concernant le réaménagement intérieur et le stationnement de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu deux offres de services ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Serge Vachon et résolu à l'unanimité

Que le conseil octroie le contrat de service d'ingénierie pour le réaménagement du bâtiment et du stationnement de la MRC à Stantec Expert-Conseils Ltée dont l'offre de services est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour les services suivants:

- Études préparatoires estimé budgétaire à taux horaire au montant de 9,500 \$, plus les taxes applicables;
- Réaménagement intérieur au montant forfaitaire de 25 700 \$ plus les taxes applicables;

Que le Conseil de la MRC Robert-Cliche autorise le directeur général, Jacques Bussièrès à signer les documents afférents au contrat;

Que le conseil de la MRC Robert-Cliche approuve les esquisses préparées par Atelier D.

**5. QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT SUR LA RÉUNION**

Aucune question n'a été posée.



7327-22

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité de lever la séance à 16 h 25.



---

**JONATHAN V. BOLDOC**  
Préfet



---

**JACQUES BUSSIÈRES**  
Directeur général et greffier-trésorier

